



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2023

## Introduction

Le Président de la COPARY doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport a pour but d'informer les usagers du fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et financiers qui doivent être abordés dans ce rapport sont fixés par les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous y trouverez toutes les informations vous permettant d'évaluer l'activité du service de distribution d'eau potable de la COPARY pour l'exercice 2023.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

# Sommaire

<b>Identifiants du service .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques physiques .....</b>	<b>4</b>
1. Communes desservies et population (D101.0).....	4
2. Nombre d'abonnés .....	4
3. Longueur du réseau .....	5
4. Densité linéaire des abonnés .....	7
5. Volume consommé comptabilisé .....	7
6. Volume autorisé non compté et volume de service.....	7
7. Volume produit .....	8
8. Volume acheté en gros ou volume importé.....	8
9. Volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté).....	8
10. Proportion de l'eau potable produite après un traitement poussé .....	8
11. Proportion de l'eau potable produite sans traitement ou après désinfection.....	9
<b>Caractéristiques institutionnelles et économiques .....</b>	<b>10</b>
1. Mode de gestion .....	10
2. Mode d'encaissement des recettes de la régie .....	10
3. Prix TTC par m <sup>3</sup> du service pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup> .....	10
4. Indicateur de fonctionnement de la commission consultative.....	11
<b>Indicateurs de performance .....</b>	<b>12</b>
1. Qualité de l'eau potable .....	12
2. Continuité et sécurité du service .....	13
3. Maintenance du réseau et durabilité du service.....	14
4. Gestion économique et financière .....	20
5. Relations avec les usagers .....	20

# Identifiants du service

Nom de la Collectivité : Communauté de Communes du Pays de Revigny

Nom du service : Service des Eaux

Adresse de la Collectivité : 2, Place Pierre Gaxotte  
55800 REVIGNY / ORNAIN

Téléphone du responsable : 03.29.78.73.79

Adresse électronique du responsable : eaux@copary.fr

Adresse du site Internet : www.copary.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

# Caractéristiques physiques

## 1. Communes desservies et population (D101.0)

Population totale des communes, millésime 2021.

COMMUNE	POPULATION
ANDERNAY	255
BRABANT-LE-ROI	231
CONTRISSON	797
COUVONGES	155
LAHEYCOURT	366
LAIMONT	444
LISLE-EN-BARROIS	27
LOUPPY-LE-CHATEAU	168
MOGNEVILLE	373
NETTANCOURT	244
NEUVILLE-SUR-ORNAIN	375
NOYERS-AUZECOURT	289
RANCOURT-SUR-ORNAIN	182
REMENNECOURT	38
REVIGNY-SUR-ORNAIN	2 713
SOMMEILLES	187
VASSINCOURT	300
VILLERS-AUX-VENTS	133
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	168
<b>TOTAL (indicateur D101.0):</b>	<b>7 445</b>

Par rapport à l'année précédente la population de référence desservie a diminué de 118 habitants, soit -1,6%).

Le périmètre d'action du service des eaux de la COPARY ne coïncide pas avec les limites de la COPARY :

- Les communes de VILLOTTE DEVANT LOUPPY ; LOUPPY LE CHATEAU et LISLE EN BARROIS (2 habitations non desservies à Lamermont – 4 hab) ne font pas partie du territoire de la COPARY, une convention les lie à la COPARY pour assurer l'exploitation du réseau qui avait été mis en place par le SIVOM du pays de REVIGNY.
- La commune de REMENNECOURT est desservie par un réseau public depuis 2014, sauf 3 maisons à l'écart, aussi la population communale a été diminuée de 9 habitants.
- Sur la commune de NOYERS AUZECOURT, le hameau de Vieux Monthier (5 habitations) n'est pas desservi, aussi la population communale est diminuée de 10 habitants
- A Revigny, quelques écarts ne sont pas desservis, et certaines maisons ne sont pas raccordées : hameau de Vautrombois, fermes rue Rouasive, 4 habitations route de Contrisson, soit 11 logements pour une population estimée de 25 habitants.

## 2. Nombre d'abonnés

Nombre de personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée. Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation).

Le nombre d'abonnés est de **3763**



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

Ce chiffre correspond au nombre de compteurs actifs en 2023, y compris ceux ayant une consommation nulle. Dans certains cas (immeubles collectifs de l'OPH à Revigny, gendarmerie), un compteur unique dessert plusieurs foyers (190 abonnements facturés pour 17 compteurs).

2023	abonnés
ANDERNAY	125
BRABANT	123
CONTRISSON	355
COUVONGES	69
LAHEYCOURT	188
LAIMONT	232
LISLE	24
LOUPPY	105
MOGNEVILLE	210
NETTANCOURT	145
NEUVILLE	190
NOYERS-AUZECOURT	143
RANCOURT	106
REMENNECOURT	27
REVIGNY	1266
SOMMEILLES	111
VASSINCOURT	124
VILLERS	61
VILLOTTE	103
mensuels	11
trimestriels	28
HLM gendarmerie	17
<b>total</b>	<b>3763</b>

### **3. Longueur du réseau**

*Longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements.*

La longueur du réseau d'eau potable géré par la COPARY est de **154,86 km**.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

<b>SIG - canalisations en service 01/01/24</b>		
<b>Matériau</b>	<b>longueur (km)</b>	<b>pourcentage</b>
acier	16,619	10,73%
fonte	fonte grise (jusque 1980 ou âge inconnu)	65,298 42,17%
	fonte ductile (après 1980)	31,493 20,34%
PEHD	6,629	4,28%
PVC	PVC collé (jusque 1980 ou âge inconnu)	25,232 16,29%
	PVC standard (après 1980)	9,479 6,12%
non renseigné	0,109	0,07%
	<b>154,859</b>	<b>100,00%</b>

Jusqu'en 2020, le linéaire de canalisation était suivi en faisant évoluer le tableau remis à l'issue du diagnostic de réseau achevé en 2011 au fur et à mesure des travaux.

L'exploitation des données du SIG, qui avait pourtant été créé à partir des mêmes informations, a mis en évidence que les longueurs de réseau étaient erronées, avec 11 km de canalisations manquantes dans le récapitulatif. Le tableau ci-dessus reprend les données actualisées du SIG.

En 2023, un chantier de renouvellement de canalisations a modifié la nature des canalisations en place :

- A Revigny, suite du renouvellement du réseau AEP rue de la Tresse, en parallèle des travaux d'assainissement. 508m de fonte ductile Ø80, Ø100 et Ø150 ont été posés en parallèle du réseau existant. Sur une partie du linéaire, les deux conduites en place sur chaque trottoir ont été remplacées par une unique canalisation, ce qui génère une diminution du linéaire de réseau.

Soit une diminution du linéaire de réseau de 550 m.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

Date de pose	Age des canalisations					
	Situation en 2009		Situation au 01/01/2023		Situation au 01/01/2024	
	Linéaire (km)	Pourcentage	Linéaire (km)	Pourcentage	Linéaire (km)	Pourcentage
De 1940 à 1949	2	1,40%	1,59	1,03%	1,59	1,03%
De 1950 à 1959	3,1	2,20%	6,55	4,21%	6,52	4,21%
De 1960 à 1969	68,1	49,00%	62,30	40,09%	61,97	40,06%
De 1970 à 1979	23,1	16,60%	27,77	17,87%	27,21	17,59%
De 1980 à 1989	9	6,50%	10,19	6,56%	9,98	6,45%
De 1990 à 1999	6,1	4,40%	11,62	7,48%	11,61	7,51%
De 2000 à 2009	6,5	4,70%	13,71	8,82%	13,71	8,86%
De 2010 à 2019			15,50	9,97%	15,63	10,11%
De 2020 à ...			0,54	0,35%	0,98	0,63%
inconnu	21,2	15,20%	5,64	3,63%	5,47	3,54%
total	139,1	100,00%	155,42	100,00%	154,68	100,00%
âge moyen	1971,6		1978,4		1978,6	

#### 4. Densité linéaire des abonnés

Rapport entre le nombre d'abonnés et la longueur du réseau.

La densité d'abonnés par km est de **24,3 abonné/km**.

Cette densité classe le réseau de la COPARY parmi les réseaux ruraux.

**NB : en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, le relevé des compteurs d'eau en 2020 a eu lieu un mois plus tard que les autres années, aussi pour les calculs liés aux volumes une période de 13 mois a été prise en compte (390 j). En 2021 puis 2022, le décalage a été récupéré, et une période de 352j est prise en compte. Retour à la normale en 2023 avec une période de 365j.**

#### 5. Volume consommé comptabilisé

Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés du 1/11/2022 au 1/11/2023.

Le volume d'eau potable consommé sur le territoire est de **594 316 m<sup>3</sup>**. (y compris volumes évalués forfaitairement).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2022-2023
Communes	341 309	328 141	364 635	344 363	360 290	344 542	374 675	349 907	343 845	327 171	<b>-4,85%</b>
Industriels	209 351	258 949	219 441	247 398	255 164	277 467	275 754	259 787	250 491	249 085	<b>-0,56%</b>
Total	550 660	587 090	584 076	591 761	615 454	622 009	650 429	609 694	594 316	576 256	<b>-3,04%</b>

#### 6. Volume autorisé non compté et volume de service



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution).

Les volumes autorisés non comptés correspondent à la fourniture d'eau sans comptages à des personnes identifiées, ainsi que les volumes destinés à la lutte contre l'incendie (interventions et tests de poteaux). Les volumes de services sont ceux générés par les vidanges du réseau, les nettoyages de réservoirs. Jusqu'en 2017, le total était estimé à partir de la moyenne des volumes déclarés sur le portail « eaufrance », soit  $0,3 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j} = 15\,500 \text{ m}^3$ . Le SATE du Département de la Meuse a fourni une fiche de calcul plus précise, basée sur le volume des réservoirs et le nombre de vidanges, qui donne un résultat plus précis et plus réduit de **6000 m<sup>3</sup>**.

Au total, le volume non compté à prendre en compte est de :

**6 000 m<sup>3</sup>**

## **7. Volume produit**

Forage	Volume 2014	Volume 2015	Volume 2016	Volume 2017	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
Laimont forage 1	243 263	239 733	269 775	226 980	218 912	194 593	213 388	184 917	176 587	239 910
Laimont forage 2	226 481	221 738	180 357	229 934	250 816	237 985	297 265	285 997	279 988	256 561
Neuville R.G.	312 849	292 814	248 521	262 452	239 884	244 414	276 021	281 909	273 960	265 748
Auzécourt	46 467	48 946	52 060	49 228	45 685	49 638	56 756	46 051	36 555	43 562
Rancourt	10 247	11 855	17 548	17 021	19 642	17 886	17 212	19 562	24 959	10 408
Laheycourt	26 376	26 023	25 130	26 426	26 621	27 265	30 025	22 054	11 380	22 737
<b>Total</b>	<b>865 683</b>	<b>841 109</b>	<b>793 391</b>	<b>812 041</b>	<b>801 560</b>	<b>771 781</b>	<b>890 667</b>	<b>840 490</b>	<b>803 428</b>	<b>838 926</b>

Le volume journalier produit est stable ( $2273 \text{ m}^3/\text{j}$  en 2023 ;  $2281 \text{ m}^3/\text{j}$  en 2022), mais la période de référence a augmenté de 15j d'où le volume supérieur.

La totalité de l'eau provient de ressources souterraines.

## **8. Volume acheté en gros ou volume importé**

*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés).*

Depuis la mise en service du réseau de Remennecourt, la COPARY acquiert désormais en gros de l'eau en provenance du forage de Sermaize-les-Bains, où un comptage a été mis en place. Le volume acheté en gros du 1/11/2022 au 1/11/2023 était de **1 763 m<sup>3</sup>**

A ce volume, depuis 2017 il faut rajouter l'eau achetée en gros à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, pour la desserte de Couvonges. Le comptage se fait à partir d'un compteur de sectionnement qui existait déjà à la sortie de Beurey-sur-Saulx. Pour la même période de référence, le volume acheté en gros est de **13 192 m<sup>3</sup>**.

Le volume total acheté en gros sur la période de référence est donc de **14 955 m<sup>3</sup>**.

## **9. Volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté)**

*Volume d'eau potable livré à un autre service extérieur.*

La COPARY n'a pas vendu d'eau potable vers l'extérieur.

## **10. Proportion de l'eau potable produite après un**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

## traitement poussé

*Quotient du volume d'eau potable produit annuellement dans les installations mettant en œuvre un traitement poussé (réduction des concentrations d'éléments indésirables particuliers tels que les nitrates, herbicides, pesticides, métaux, etc..) par le volume produit.*

Les forages de Laheycourt et Auzécourt sont équipés d'un dispositif de traitement par aération pour l'élimination du fer, du manganèse et de l'ammonium. La proportion d'eau produite après traitement est donc :

$$(22\ 737 + 43\ 562) / 838\ 926 = 7,9 \%$$

## 11. Proportion de l'eau potable produite sans traitement ou après désinfection

*Quotient du volume d'eau potable produit annuellement dans les installations sans traitement ou après simple désinfection par le volume produit.*

Le pourcentage d'eau potable produite sans traitement ou après simple désinfection est de **92,1 %**.

Les principaux forages de la COPARY (Neuville-sur-Ornain et Laimont) ne nécessitent pas de traitement particulier avant mise en distribution de l'eau, seule une chloration préventive simple est réalisée.

Le volume acheté en gros à Sermaize-les-Bains et à la Communauté d'Agglomération n'est pas pris en compte pour le calcul de cet indicateur, mais il s'agit d'eau nécessitant uniquement une désinfection préventive.

# Caractéristiques institutionnelles et économiques

## 1. Mode de gestion

Mode de gestion choisi par la Collectivité, en précisant selon les cas : régie dotée de la personnalité morale, régie dotée de la seule autonomie financière, régie simple, concession, affermage, gérance, régie intéressée.

Le service d'eau potable de la COPARY est géré en régie.

## 2. Mode d'encaissement des recettes de la régie

Les recettes générées par le fonctionnement en régie sont encaissées par le percepteur local.

Une facture intermédiaire est envoyée au mois de juin, égale à 50 % de la consommation de l'année précédente. Le solde est demandé en fin d'année, après relevé de compteur.

Un prélèvement automatique a été mis en place : 8/10 par mois de la facture de l'année précédente avec une régularisation en fin d'année, après relevé de compteur. 548 abonnés ont choisi ce mode de prélèvement, soit 13,7 % des abonnés.

## 3. Prix TTC par m<sup>3</sup> du service pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>

Somme facturée à un abonné pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> à laquelle on applique le tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, incluant toutes les taxes et redevances.

	01/01/15	01/01/16	01/01/17	01/01/18	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	01/01/24	Evolution 2023-2024
Abonnement	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	+ 0%
Eau potable	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	146,4	146,4	146,4	146,4	+ 0 %
Redevance pollution	45,6	45,6	45,6	45,6	26,40	26,40	26,40	26,40	26,40	26,4	+0%
Redevance prélèvement					7,92	7,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Total H.T.	213,5	213,5	213,5	213,5	202,22	202,22	206,30	206,30	206,30	206,30	+0 %
T.V.A. 5,5 %	11,74	11,74	11,74	11,74	11,12	11,12	11,35	11,35	11,35	11,35	
Total T.T.C.	225,24	225,24	225,24	225,24	213,34	213,34	217,65	217,65	<b>217,65</b>	217,65	<b>0 %</b>
Coût au m <sup>3</sup>	1,87 €/m <sup>3</sup>	1,87 €/m <sup>3</sup>	1,87 €/m <sup>3</sup>	1,87 €/m <sup>3</sup>	1,78 €/m <sup>3</sup>	1,78 €/m <sup>3</sup>	1,81 €/m <sup>3</sup>	1,81 €/m <sup>3</sup>	<b>1,81 €/m<sup>3</sup></b>	1,81 €/m <sup>3</sup>	

L'indicateur D102.0 a donc une valeur de **1,81 €/m<sup>3</sup>**.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau n'avait pas évolué de janvier 2014 à 2019. Suite à l'adoption du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau, le montant et la prise en compte des redevances qui lui sont reversées ont changé au 01/01/2019 :

- La redevance « pollution domestique » a diminué, passant de 0,38 à 0,22 €/m<sup>3</sup> H.T.
- La redevance « prélèvement », dont le montant était inclus dans le prix du m<sup>3</sup> d'eau a été individualisée sur la facture, à 0,066 €/m<sup>3</sup> H.T.
- Le montant global de redevances facturé a diminué de 0,38 à 0,286 €/m<sup>3</sup>.

  
**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

Au 01/01/2021, pour satisfaire aux critères de financement du Département de la Meuse (1,50 € HT minimum sur une base de 120 m<sup>3</sup> hors redevances), le montant de la redevance prélèvement a été réintégré dans le prix du m<sup>3</sup>, et complété pour atteindre 1,22 €/m<sup>3</sup>.

Les tarifs COPARY 2024 ont été adoptés par délibération n°2023/091 du 14/12/2023.

Un barème dégressif est appliqué pour les consommations des éleveurs :

- jusqu'à 1 000 m<sup>3</sup> : 1,22 € H.T. / m<sup>3</sup>
- de 1 001 m<sup>3</sup> à 3 000 m<sup>3</sup> : 1,22 € x 55 % = 0,67 € H.T. / m<sup>3</sup>
- au-dessus de 3 000 m<sup>3</sup> : 1,22 € x 50 % = 0,61 € H.T. / m<sup>3</sup>

Le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence Seine Normandie, et les sommes collectées lui sont reversées en intégralité. Elle est payée par tous les abonnés, à l'exception de quelques industriels qui s'en acquittent directement, et des éleveurs.

Les recettes du service en 2023 ont été :

- vente d'eau :	664 746 €
- abonnements :	127 387 €
- réalisation de branchements neufs et travaux :	22 886 €
- location (antenne sur le ch. d'eau de Laimont) :	1 500 €
- autres (prestations sociales, remboursements d'assurance) :	6 750 €

Il n'y a pas de participation du budget général.

## **4. Indicateur de fonctionnement de la commission consultative**

*Nombre annuel de réunions de la commission consultative où siègent les représentants des usagers.*

La COPARY est en dessous du seuil de population à partir duquel cette commission peut être mise en place (20 000 habitants ; obligatoire au-delà de 50 000 habitants).

# Indicateurs de performance

## 1. Qualité de l'eau potable

### 1.1 Conformité microbiologique de l'eau distribuée (P101.1) calculé par l'ARS

*Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.*

L'eau distribuée par la COPARY en 2023 a un pourcentage de conformité microbiologique de **98,7 %**.

- En 2023, il y a eu 79 analyses bactériologiques réalisées sur le réseau dans le cadre du contrôle sanitaire. 1 analyse a été non-conforme, avec la détection d'E. coli au réservoir de Laheycourt le 12/05/2023. Cette non-conformité a nécessité une interdiction temporaire de consommation et un nettoyage du réservoir

Pour le calcul de cet indicateur, l'ARS ne prend pas en compte les dépassements de paramètres relevant de références de qualité. En 2023, il y a eu 4 dépassements de références (coliformes en faible quantité, sans autre contamination).

- 1 avec une contamination forte à Laheycourt le 12/05 (même échantillon que pour la non-conformité aux normes)
- 1 avec une contamination faible à Laheycourt le 3/08
- 1 avec une contamination faible à Louppy le Château le 9/01
- 1 avec une contamination faible à Revigny le 20/11

Ces dépassements ponctuels n'ont pas entraîné de restriction de la consommation d'eau, et ont été traités par une purge du réseau correspondant, et une augmentation temporaire de la chloration de l'eau.

Il n'est pas non plus tenu compte de prélèvements supplémentaires réalisés à la demande de la COPARY, ou de prélèvements réalisés dans le cadre d'un programme de recherche expérimental (aucune non-conformité relevée).

### 1.2 Conformité physicochimique de l'eau distribuée (P102.1) calculé par l'ARS

*Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.*

L'eau distribuée par la COPARY en 2023 a un pourcentage de conformité physicochimique de 93,4 %.

En 2023 il y a eu 96 analyses physicochimiques réalisées sur le réseau de la COPARY, dont 77 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire. D'autres analyses ont été réalisées à la demande de la COPARY suite à l'apparition de nitrites sur le réseau de Laheycourt, tandis qu'à Rancourt le suivi renforcé des nitrates a été poursuivi et complété par des analyses d'eau brute avant désinfection.

Il y a 6 non-conformités retenues par l'ARS, qui concernent toutes les nitrites à Laheycourt. 3 autres dépassements constatés sur les nitrites dans des échantillons complémentaires n'ont pas été pris en compte pour le calcul. Il en est de même pour un prélèvement non-conforme à Laimont pour la présence d'un métabolite de pesticide nouvellement recherché (chlorothalonil R471811), détecté lors d'une campagne de recherche expérimentale.

Il est à noter que les dépassements des paramètres faisant l'objet de références de qualité ne sont pas pris en compte dans ce calcul. En 2023, 12 dépassements ont été constatés à Laheycourt (présence d'ammonium et/ou de fer). La présence d'ammonium et de fer est liée aux caractéristiques de la nappe exploitée. 1 prélèvement à Andernay concernait l'équilibre calcocarbonique (eau entartrante), et un visiblement non représentatif à Revigny mentionnait une conductivité trop faible (présence d'un adoucisseur ?).

## **2. Continuité et sécurité du service**

### **2.1 Taux d'interruptions non programmées de la fourniture de l'eau (nombre pour 1000 abonnés) (P151.1 facultatif)**

*Quotient du nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance par le nombre d'abonnés divisé par 1 000). Les coupures d'eau ne concernant qu'un abonné ne sont pas prises en compte.*

Les coupures non annoncées interviennent essentiellement lors de réparations de fuites (35 en 2023), ce chiffre est donc utilisé comme base pour estimer le nombre de coupures. 14 informations préalables ont été distribuées, il y a donc eu 21 interruptions sans avertissement.

(Environ 5,6 %)

### **2.2 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)**

*Pour chaque point de prélèvement alimentant le service (y compris eau achetée en gros), une note est attribuée suivant le principe suivant :*

*Indice d'avancement d'une démarche "périmètre de protection"*

- 0% = aucune action
- 20% = lancement d'une étude
- 40% = périmètre défini (étude hydrogéologique terminée)
- 50% = dossier déposé en Préfecture
- 60% = arrêté préfectoral signé
- 80% = mise en œuvre (acquisition des terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés)
- 100% = existence d'une procédure de suivi périodique

Forage	Indice d'avancement	Volume produit
Rancourt	60%	10 408
Auzécourt	60%	43 562
Laheycourt	80%	22 737
Neuville	80%	265 748
Laimont	80%	496 471
		<b>838 926</b>

<b>Pondération</b>
<b>78,7%</b>

**Soit un indice global consolidé de 78,7 % (pondération par le volume pompé).**

La COPARY a engagé la procédure d'établissement des périmètres de protection pour les forages d'Auzécourt et de Rancourt-sur-Ornain.

La protection du forage d'Auzécourt a été approuvée par arrêté préfectoral. Les travaux connexes sont en cours de réalisation (clôture du réservoir de Noyers essentiellement).

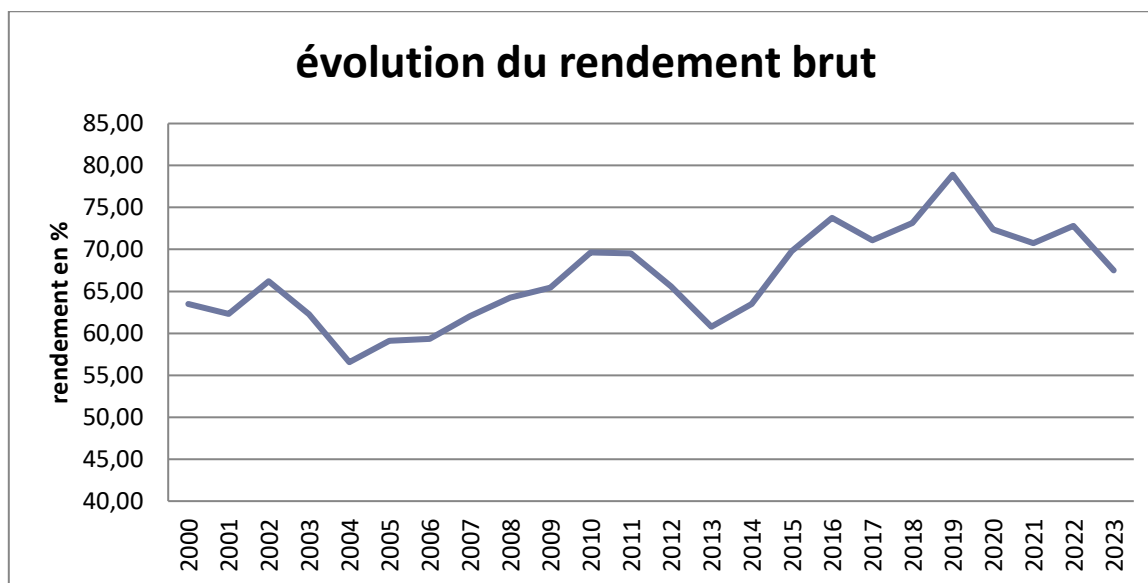
Pour le forage de Rancourt, la protection du forage a également été approuvée par arrêté préfectoral en septembre 2019. La mise en œuvre des prescriptions est suspendue car l'arrêté est attaqué au Tribunal Administratif.

### 3. Maintenance du réseau et durabilité du service

#### 3.1 Rendement net d'utilisation de la ressource (P104.3)

*Volume consommé comptabilisé plus volume autorisé non compté, divisé par le volume mis en distribution.*

$$\frac{576\,256 + 6\,000}{838\,926 + 1\,763 + 13\,192} \times 100 = 67,5\% \text{ (73,5\% en 2022)}$$



Le rendement a été fortement amélioré depuis 2013 grâce aux efforts de recherche de fuite menés notamment à Revigny sud, ainsi que grâce aux réparations faites sur les liaisons intercommunales. En 2017, les fuites de plus en plus nombreuses en fin d'hiver, couplées à un manque de disponibilité de personnel pour faire des recherches ont conduit à une diminution du rendement. En 2018, le rendement du réseau est reparti à la hausse, grâce à une hausse de la consommation en même temps qu'une diminution du volume des pertes. Cette tendance s'est confirmée en 2019 grâce à une diminution sensible des pertes.

L'exercice 2020 a été marqué par un premier semestre assez calme une fois la période hivernale passée, avec en particulier plusieurs casses à Couvonges. En juin, suite à des problèmes de fuites sur le réservoir haut du château d'eau de Laimont, le fonctionnement du réseau a été modifié avec la mise en place d'un surpresseur ce qui a provoqué une série de casses à Laimont et Villers aux Vents. Par la suite, probablement suite à la sécheresse estivale très marquée, de nombreuses fuites sont apparues, principalement sur les communes au nord du territoire (Laheyrcourt, Nettancourt, Noyers Auzécourt, Sommeilles) où les sols argileux sont sensibles aux changements d'humidité. Au final, 43 fuites ont été réparées dans l'année, contre seulement 23 en 2019. Ceci, couplé à une diminution de la consommation d'eau des industriels pendant les périodes de confinement (équivalent à 25 000 m<sup>3</sup>), explique au moins en partie l'augmentation sensible du volume perdu, et la baisse du rendement du réseau.

En 2021, la consommation d'eau est revenue à un niveau normal. Malgré l'absence de sécheresse, le nombre de fuites enregistré a établi un nouveau record, avec 53 casses réparées, dont un nombre très important de décembre 2020 à mi-mars (26 fuites en 3 mois ½). Malgré ce nombre de casses, le rendement n'a pas beaucoup diminué.

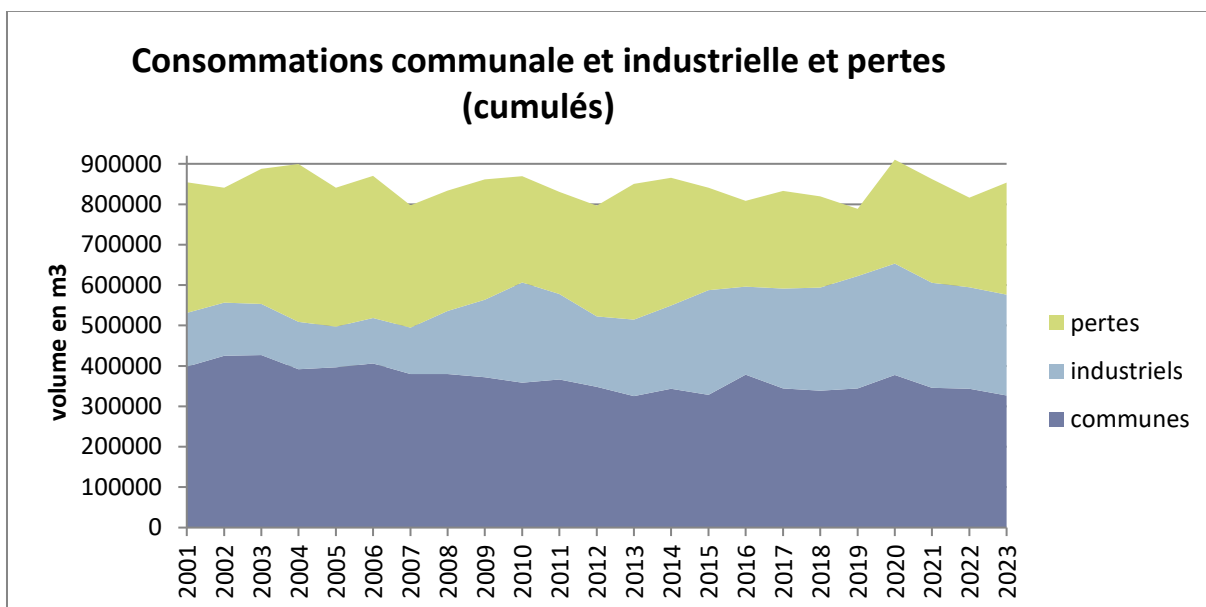
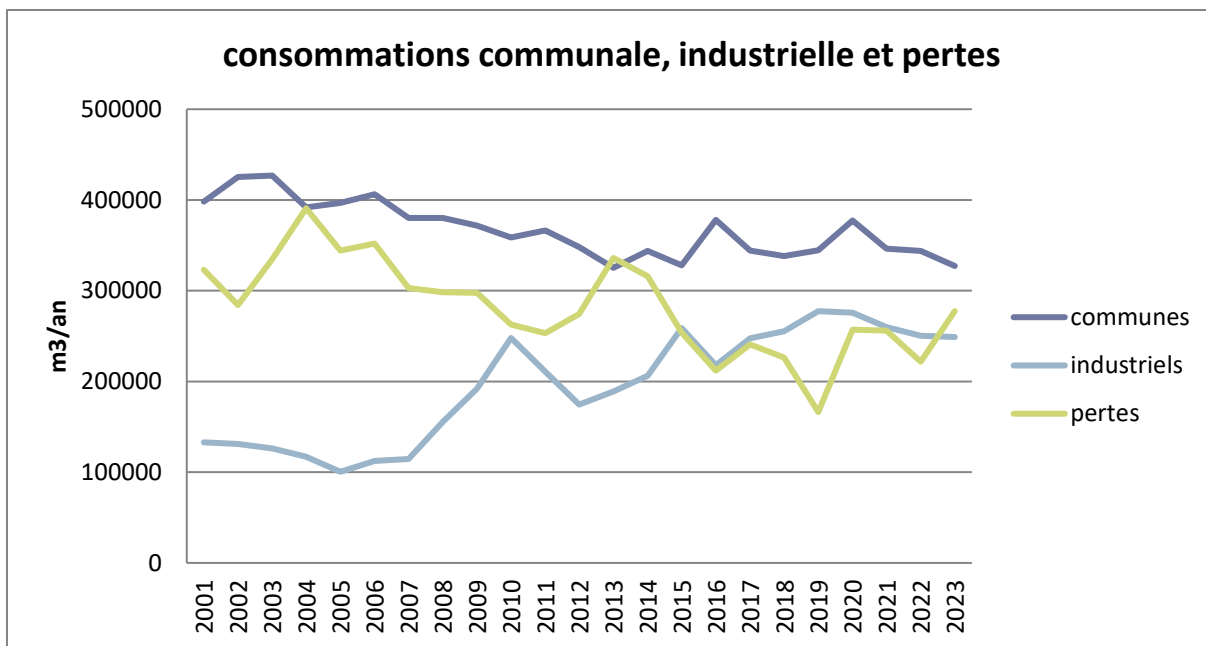
En 2022, malgré la sécheresse estivale le nombre de fuites est resté modéré (35 sur l'année civile) ce qui a aidé à remonter le rendement du réseau qui s'améliore de 2%. En 2023, le volume journalier mis en distribution est resté stable. Mais le volume facturé sur la période a diminué, tant pour les industriels que pour les particuliers, et le rendement s'en trouve mécaniquement affecté.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025



Pour chaque réseau, il existe un objectif réglementaire de rendement à atteindre. Si le réseau n'atteint pas ce rendement minimal, l'exploitant doit mettre en place un programme de mesures d'amélioration. Si le rendement minimal n'est pas atteint au bout de deux ans, la redevance prélèvement acquittée par l'exploitant est doublée.

Le rendement minimal est calculé ainsi :

$R_{min} = 65 + ILC/5$  où ILC est l'Indice Linéaire de Consommation, donné par la formule :

$$ILC = \frac{\text{Vol. facturé} + V \text{ service}}{\text{longueur réseau} \times 366} = \frac{576\,256 + 6\,000}{154,69 \times 366} = 10,3 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

Le rendement seuil réglementaire à atteindre est donc de :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

$$R_{min} = 65 + 10,3/5 = 67,1\%$$

Le réseau de la COPARY a donc un rendement supérieur au minimum requis.

### 3.2 Indice linéaire de volume non compté (P105.3)

Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé par la longueur de réseau.

$$\frac{853\,881 - 576\,256}{154,69 \times 366} = 4,90 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j} \text{ (4,05 en 2022)}$$

### 3.3 Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)

Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé et le volume autorisé non compté par la longueur de réseau.

$$ILP = \frac{853\,881 - 576\,256 - 6\,000}{154,69 \times 366} = 4,80 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j} \text{ (3,94 en 2022)}$$

### 3.4 ILC et ILP par sous-réseau

UDI	Vol distribué	Vol facturé	Rendement brut	Longueur réseau	ILC m <sup>3</sup> /j/km	ILP m <sup>3</sup> /j/km
Rancourt	10 408	7 038	67,6%	2,545	7,5	3,6
Laheycourt	22 737	18 111	79,7%	5,65	8,7	2,2
Auzecourt	43 562	22 672	52,0%	16	3,8	3,5
Remennecourt	1 763	1 635	92,7%	1,702	2,6	0,2
Couvonges	13 192	10 427	79,0%	3,078	9,2	2,4
Laimont + Neuville	762 219	516 390	67,7%	125,715	11,1	5,3
Total	853 881	576 273	67,5%	154,69	10,1	4,9

#### Calcul des ILC et rendements à atteindre par sous-réseau (2023 - calcul sur 369j)

Réseau	linéaire (km)	consommation	ILC	rendement objectif	rendement réel
Rancourt	2,545	7 038	7,5	66,5%	68,3%
Laheycourt	5,65	18 111	8,7	66,7%	80,4%
Auzecourt	16	22 672	3,8	65,8%	52,7%
Remennecourt	1,702	1 635	2,6	65,5%	93,4%
Couvonges	3,078	10 427	9,2	66,8%	79,7%
Laimont-Neuville	125,715	516 390	11,1	67,2%	68,4%
total	154,69	576 273	10,1	67,0%	68,2%

En 2023, seul le réseau du forage d'Auzécourt n'a pas atteint le seuil réglementaire. Depuis des fuites ont été réparées à Nettancourt et le rendement a été amélioré.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

### **3.5 Nombre et pourcentage de branchements en plomb supprimés et restant à supprimer**

Le recensement des branchements en plomb réalisé dans le cadre de l'étude diagnostic du réseau a permis de dresser la liste des branchements concernés qui se répartit ainsi :

Commune	Nombre de branchements en plomb recensés
Laheycourt	34
Andernay	16
Sommeilles	6
TOTAL	56

Soit 1,6 % du nombre total de branchements sur le réseau. Cet inventaire est certainement incomplet pour ce qui concerne Andernay et Sommeilles. Une opération de remplacement préventif de compteurs est en cours, et permet de faire un repérage des branchements en plomb.

Certains branchements comportent une partie en plomb, entre la conduite principale et la vanne de branchement déportée, sur les communes de Rancourt sur Ornain et Nettancourt. Ces tronçons étant entièrement enterrés, il est impossible d'en faire l'inventaire sans terrassement.

En 2023, 1 branchement en plomb desservant deux habitations à Laheycourt et 1 à Andernay ont été abandonnés.

### **3.6 Indice de connaissance du réseau et de gestion patrimoniale (P103.2B)**

#### **Indicateur P103.2B – indicateur modifié à partir de l'exercice 2013**

##### Définition :

L'indice dont la valeur va de 0 à 120 points résulte de la somme des scores obtenus pour la réalisation des clauses suivantes. Il permet d'évaluer le degré de connaissance des installations et la mise en œuvre d'une politique patrimoniale.

Il se décompose ainsi :

Partie A : Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 15 points) :

	Valeur	Cas COPARY	Valeur COPARY
<b>Existence d'un plan des réseaux et de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs des forages et sectionnement)	10 pts	oui	10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5 pts	oui	5
<b>TOTAL partie A</b>			<b>15</b>

Partie B Inventaire des réseaux (0 à 30 points ; uniquement si A = 15)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Existence d'un <b>inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10 pts	oui	10
--	--------	-----	----

#### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5 pts	99%	5
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <b>la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné</b> . Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	15 pts	96%	15
<b>TOTAL partie B</b>			<b>30</b>

Partie C : Information sur les interventions sur le réseau ( 0 à 75 points ; uniquement si A + B ≥ 40 )

Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10 pts	Oui	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10 pts	En cours	0
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 pts	oui	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10 pts	oui	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 pts	non	0
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10 pts	non	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10 pts	oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5 pts	oui	5
<b>TOTAL partie C</b>			<b>45</b>

<b>TOTAL pour l'indicateur :</b>			<b>90 pts</b>
----------------------------------	--	--	---------------

**L'état de la connaissance du réseau s'établit donc à 90 points**

### **3.7 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (P107.2)**

*Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau. La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger*



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

la durée de vie d'une manière à peu près équivalente. Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

Longueur de réseau rénovée au cours des 5 dernières années :

2019 : 0,30 km  
2020 : 0,02 km  
2021 : 0,24 km  
2022 : 0,1 km  
2023 : 0.83 km

**Soit, en moyenne, 0,30 km/an ce qui représente 0,19 % / an.**

Le diagnostic de réseaux qui a été réalisé en 2011 a permis de faire un bilan des installations et de mettre en place un programme de renouvellement pluriannuel. Son renouvellement est engagé.

### **3.8 Travaux réalisés et prévus**

- Travaux réalisés ou engagés en 2023 :
  - Renouvellement de réseau rue de la Tresse à Revigny (suite) : 163 007 € H.T.
  - Mise à niveau de la télégestion et mise en place de la télérelève des compteurs de sectionnement : 12 485 € H.T.
  - Réparations de fuites et travaux divers : 50 838 € H.T.
  - Acquisition de compteurs, pièces et outillage : 20 503 € H.T.
  - Mise à jour du diagnostic de réseau (mission A.M.O.) : 10 282,50 € H.T.
  - Création de piézomètres et étude hydrogéologique CEREMA à Rancourt : 4 000 € H.T.
- Projets à l'étude pour l'amélioration de la performance environnementale du service et la qualité du service aux usagers :
  - Diagnostic général du réseau de distribution et PGSSE : 150 000 €
  - Interconnexion de la Commune de Laheycourt : 1 000 000 €
  - Renouvellement de réseau à Laheycourt : 500 000 €
  - Remplacement de conduites à Maison-du-Val et Noyers le Val : 360 000 €
  - Réfection de réservoirs à Noyers le Val, Auzécourt et Nettancourt : 150 000 € H.T.
  - Mise en place d'un surpresseur à Vassincourt et canalisation d'amenée : 150 000 € H.T.
- Programme pluriannuel de travaux

La COPARY a fait réaliser en 2010-2011 une étude diagnostic de son réseau d'eau potable. Un programme de travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau a été adopté. Plusieurs tranches de travaux ont déjà été exécutées à Revigny, Lisle en Barrois et Villotte devant Louppy notamment. Les travaux sont :

- Remplacement de conduite à Maison du Val (2 tranches) : 360 000 € H.T.
- Mise en place d'une interconnexion de Laheycourt : 1 000 000 € H.T.
- Renouvellement de réseau dans Laheycourt : 500 000 € H.T.
- Mise en place d'un surpresseur + interconnexion à Vassincourt : 150 000 € H.T.
- Rénovation des châteaux d'eau de Laimont et Vassincourt : 1 800 000 € H.T.
- Rénovation des réservoirs de Noyers, Auzécourt, Nettancourt : 150 000 € H.T.

Le diagnostic fera l'objet d'une mise à jour en 2025.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

## **4. Gestion économique et financière**

### **4.1 Taux d'impayés (P154.0)**

*Au 31 décembre de l'année N, stock des impayés relatifs à l'année N-1 / montant des factures d'eau émises relatives à l'année N-1.*

Il n'a pas été techniquement possible d'obtenir rétrospectivement le montant des impayés à la date du 01/01/2024 au moment de rédiger ce rapport.

Le taux d'impayés est donc :

### **4.2 Durée d'extinction de la dette contractée par la Collectivité (P153.2)**

*Encours total de la dette de la Collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable divisée par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles – dépenses réelles – remboursement des intérêts).*

Dette du service des eaux en capital au 01/01/2023 599 625,12 €  
Epargne brute annuelle inscrite au compte administratif 2023 :  
((Compte 013 + 70 + 74 + 75 + 76 + 77) - (Comptes 011 + 012 + 014 + 65 + 66 + 67))  
= 971 720,31 – 503 290,81 = 468 429,50 €

<b>Durée d'extinction de la dette : 599 625 / 468 429 = 1,28 an</b>
---

En 2012 cet indicateur avait une valeur de 0,035 an. Le taux d'endettement du service était quasiment nul, aussi il avait été décidé de financer une partie des investissements par des emprunts. En 2013, le service des eaux a contracté un emprunt pour solder des programmes d'investissement réalisés au cours des années précédentes. Un nouvel emprunt a été conclu en 2016, pour un montant de 296 600 €.

Autres éléments budgétaires (budget primitif 2024) :

Encours de la dette : 599 625 €  
Annuité (capital et intérêts) : 50 349 € en capital ; 15 249 € d'intérêts.  
Amortissements : 325 669 € en fonctionnement ; 45 912 € en investissement.

## **5. Relations avec les usagers**

### **5.1 Montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

*Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé*

En 2023, il y a eu 10 515,60 € d'abandons de créance inscrits au compte 654.  
Par ailleurs, il n'y a pas de participation versée à un fonds de solidarité.

<b>Pour 2023, l'indicateur a donc une valeur de 10 515,60 / 594 316 = 0,018 € / m<sup>3</sup></b>
---



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025

<b>RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE AEP 2023</b>				
<b>Thème</b>	<b>Type</b>	<b>Code ▲</b>	<b>Libellé</b>	<b>Valeur</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 445
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,81 € TTC
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,7 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,4 %
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 points
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement net du réseau de distribution	67,5 %
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,9 m <sup>3</sup> /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,8 m <sup>3</sup> /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,19 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,7 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,018 €/m <sup>3</sup>
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,6 ‰
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,28 an
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	X%
Réseau	Variable	VP.077	Linéaire de réseau	154,85 km
Abonnés	Variable	VP.056	Nombre d'abonnés	3 763
Réseau	Variable	V.P059	Volume produit	838 926 m <sup>3</sup>
Réseau	Variable	VP.063	Volume facturé domestique	327 171 m <sup>3</sup>
Réseau	Variable	VP.201	Volume facturé non domestique	249 085 m <sup>3</sup>



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2023



Réception au contrôle de légalité le 01/04/2025 à 10h07  
 Référence de l'AR : 055-245501184-20250205-CC2025\_015\_1-DE  
 Affiché le 01/04/2025 ; Certifié exécutoire le 01/04/2025